CIRCULATION DES DOSSIERS DES INTERVENANTS BENEVOLES

INTERVENANT Bénévole

Demande individuelle d'agrément (formulaire B)

Communiquée par l'école

Complétée par le bénévole

Première demande
Remise au CP EPS lors de la formation

Renouvellement
Transmise à l'IEN pour vérification du suivi de la formation

Intégration au fichier départemental par les conseillers pédagogiques pour vérification de l'honorabilité

Vérification de l'honorabilité par les services de la DSDEN et décision DASEN

Si avis négatif, transmission pour information à l'intéressé par la circonscription

Validation sur liste départementale des bénévoles consultable en accès restreint par les circonscriptions, le CP EPS et le directeur